

6 - Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Exercice 2013

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté est issu du rapprochement des orchestres de Besançon Franche-Comté et de Montbéliard.

En accord avec le Ministère de la Culture, la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération et la Région Franche-Comté ont décidé de s'associer dans le cadre d'un Syndicat Mixte, pour assurer la direction et la gestion de ce nouvel ensemble (arrêté préfectoral de création en date du 31 juillet 2012).

Soutenue par la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, la Région Franche-Comté et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, la nouvelle structure a deux objectifs principaux :

- proposer dans ses villes de résidences et sur l'ensemble du territoire régional une saison symphonique riche et variée à laquelle sont conviés, chaque année, de nombreux solistes et artistes de renom,

- élargir les publics et sensibiliser les jeunes au répertoire symphonique (concerts scolaires, répétitions publiques commentées, concerts jeune public...).

L'Orchestre défend dès lors un projet ambitieux et ouvert dans lequel le partenariat avec les autres acteurs artistiques et culturels de la région tient une place importante.

Le syndicat mixte est administré par un Comité Syndical de 15 délégués, dont 8 représentants pour la Ville de Besançon. Le comité élit parmi ses membres un Président et trois vice-présidents, élus pour 3 ans, qui composent le bureau. Au titre de 2013, le Président était M. Jean-Louis FOUSSERET.

Au quotidien, l'OVHFC est géré par un duo composé d'un directeur artistique et d'un délégué général qui travaillent ensemble à la réalisation du projet artistique et à la bonne marche de l'établissement. Au titre de 2013, ce sont M. Jean-François VERDIER (Chef d'Orchestre) et M. Jérôme THIEBAUD.

1 - Rapport d'activité

1.1. Les missions

Les missions confiées à l'OVHFC sont les suivantes :

- soutenir les talents émergents du territoire mais aussi faire découvrir à son public, des chanteurs et des instrumentalistes de renom appartenant à la scène nationale et internationale

- initier des partenariats locaux, accompagner la formation de chanteurs amateurs qui participent depuis janvier 2012 au concert du Nouvel An de l'orchestre

- mettre en œuvre un Orchestre de jeunes musiciens avec les conservatoires de la région (CRR de Besançon et CRD de Montbéliard notamment)

- participer au concours international pour de jeunes chefs d'orchestre dans le cadre du Festival International.

1.2. La fréquentation

En 2013, 24 242 spectateurs ont assisté aux concerts de l'OVHFC.

1.3. La programmation

En 2013, 53 concerts ont été donnés par l'OVHFC dont 39 à Besançon (Scène Nationale, Temple St-Esprit, Kursaal, écoles...), 19 en région et 1 à Orléans (Les Dames des Halles).

Sont comptabilisés ici les concerts quelle que soit la formation (légère ou symphonique) ainsi que les formes lyriques.

Par ailleurs, au-delà de ses missions de production et de diffusion de concert, l'orchestre défend un projet ouvert dans lequel l'élargissement des publics, la sensibilisation des jeunes au répertoire symphonique est un objectif prioritaire. Un livre disque «Anna, Léo et le gros ours de l'armoire» -fruit d'une collaboration entre Jean-François Verdier qui en a composé la musique, Bernard Friot le texte et Christophe Maltot en tant que conteur- a ainsi été édité en 2013 et distribué gratuitement à tous les enfants de grande section de maternelle de la région.

Parmi les prestations majeures proposées au public cette année, citons les concerts de Nouvel An, les «Comme Bach», le «Sacre du Printemps» de Stravinsky, la symphonie fantastique de Berlioz, l'opéra Didon et Enée de Purcell, ainsi que les participations au concours international des jeunes chefs d'orchestre dans le cadre du festival de Musique.

L'OVHFC s'est par ailleurs déplacé dans différentes villes en région (Etupes, Audincourt, Saint-Claude, Gray).

1.4. Les conditions d'exécution du service public

Le personnel

L'activité de l'OVHFC est gérée par une équipe constituée de 8 personnes dont le Chef d'orchestre.

Les tarifs

| | 2012-2013 |
|--|-----------|
| Concert Nouvel An | |
| Plein tarif | 15 € |
| Tarif réduit | 12 € |
| Demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 26 ans | 7 € |
| Carte avantage jeunes | 5 € |
| Concerts scolaires | |
| Enfants scolarisés | 4 € |
| Accompagnateurs | gratuit |
| Comme Bach ! | |
| Plein tarif | 12 € |
| Collectivité, groupe à partir de 10 personnes, APEC, COS, Cezam, Visi'pass, Carte privilège FIM, abonnés Théâtre de l'Espace, abonnés Nouveau Théâtre, abonnées Scènes du Jura | 8 € |
| Demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 26 ans Carte avantage jeunes | 6 € |

Conclusion : le bilan de l'activité 2013 est conforme aux attentes de la Ville de Besançon.

2 - Etats financiers 2013 et liens avec la Ville de Besançon

2.1. Situation financière 2013

Le compte administratif 2013 est le premier réalisé par le Syndicat Mixte OVHFC.

Il a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 20 juin 2014. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2013 aboutit à :

- un excédent de 113,7 K€ en section de fonctionnement
- un solde de 0 K€ en section d'investissement, qui traduit en 2013 uniquement les opérations d'ordre (apport à titre gratuit de biens par convention avec la Ville de Besançon).

Section d'investissement

| Section d'investissement en K€ | 2013 |
|---|----------|
| Recettes d'investissement | 47 |
| Dépenses d'investissement | 47 |
| Résultat de l'exercice en investissement | 0 |

Cette section est donc uniquement constituée d'opérations d'ordre lors de la création du syndicat mixte.

Section de fonctionnement

| Section de fonctionnement en K€ | 2013 |
|---|--------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 619,8 |
| Dépenses de fonctionnement | 1 506,0 |
| Résultat de l'exercice en fonctionnement | 113,8 |

Remarque : L'année 2013 étant la première année de fonctionnement, certaines procédures ont été difficiles à mettre en place, et notamment certaines dépenses relatives à 2013 n'ont pu être engagées, ce qui réduirait d'autant l'excédent 2013 (environ 60 K€).

D'autre part, le syndicat a bénéficié d'un solde de liquidation d'une association, reçu fin 2013, mais une partie des dépenses correspondantes au projet de cette dévolution sera engagée en 2014 (30 K€).

- Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- le chapitre 012 - charges de personnel, pour 1 126 K€, soit 75 % du total des charges. La masse salariale est constituée des personnels permanents, des musiciens, des intermittents du spectacle recrutés pour les prestations

- le chapitre 11 - charges à caractère général, s'élève à 369 K€. Les principales dépenses sont les frais de missions (transports, déplacements des musiciens notamment), les locations de partitions et d'instruments, ainsi que les honoraires de communication et publicité.

- Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2013, les recettes proviennent essentiellement :

- des billetteries des concerts et ventes de spectacles pour 250 K€
- des contributions des membres pour 1 363 K€ soit 84 % du total des recettes.

2.2. Liens avec la Ville de Besançon

2.2.1. Conventions - Juridique

Il n'existe pas de convention d'objectifs et de moyens liant la Ville au syndicat mixte, les engagements réciproques des financeurs et du syndicat mixte étant fixés par les statuts de la structure.

Seules des conventions portant sur la cession de biens mobiliers (parc instrumental, parthèque, véhicule, logiciel) et la mise à disposition de biens immobiliers (locaux, mobilier) ont été conclues entre la Ville et le syndicat mixte.

2.2.2. Liens financiers

Le principal flux financier entre la Ville de Besançon et le Syndicat mixte est la contribution versée par la Ville en tant que membre du Syndicat.

Cette contribution est fixée dans les statuts à 630 K€.

Quelques subventions dans le cadre de projets spécifiques (ex : CLEA) ont également été versées en 2013, pour un montant global de 14 K€.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à la première année d'activité du syndicat mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.